



Compte-rendu de réunion de la commission sportive

PV n°7

réunion du 21/10/2025

Présents : P. Bottoni, V. Jacob, É. Jacquenet, S. Mesrour, D. Renaud, N. Zajac, C. Zakarian

Excusé : L. Cherencey-Rohou, C. Denon, O. Ghribi-Joffroy, F. Jury, C. Pastor & N. Hachette

WEEK-END DU 18-19/10

► U15 F

PÉNALITÉ FINANCIÈRE | Dirigeant non enregistré sur la liste d'une convention | article 25.2.8.2.2 RG

DEL POULE 5	18/10/2025	ENT. ÉVRY / CORBEIL	VILLIERS EC	SCA 2000 ÉVRY
-------------	------------	---------------------	-------------	---------------

PÉNALITÉ FINANCIÈRE | responsable de salle manquant | article 88.2 RG

DEL POULE 4	19/10/2025	CERGY HB	AS MANTAISE	CERGY HB
-------------	------------	----------	-------------	----------

► U15 M

PÉNALITÉ FINANCIÈRE | responsable de salle manquant | article 88.2 RG

DEL POULE 2	18/10/2025	PARIS ST-GERMAIN HB	AGGLO ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95	PARIS ST-GERMAIN HB
-------------	------------	---------------------	--------------------------------	---------------------


Christian Zakarian
président de la commission

Les membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFHandball, cette décision est susceptible d'être contestée auprès du président de la commission des réclamations et litiges de la ligue Île-de-France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex

T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z